

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

559^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 4 mars 2019, à 19 h, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse,
M. Yves Vinette, conseiller,
M. Francis Perron, conseiller,
Mme Germaine Leboeuf, conseillère,
Mme Elizabeth Faucher, conseillère,
Mme Nancy Benoît, conseillère,
M. Gérald Bilodeau, conseiller.

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2019.03.067

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée de consultation du 4 février 2019, à 18h40
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée de consultation du 4 février 2019, à 18h50
6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019
7. Affaires découlant du procès-verbal de l'assemblée de consultation du 4 février 2019, à 18h40
8. Affaires découlant du procès-verbal de l'assemblée de consultation du 4 février 2019, à 18h50

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes à payer
2. Encaissements pour le mois de février 2019
3. Approbation des écritures de journal général de janvier 2019

Période de questions du public (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau
 - 1.3. Ristourne Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour 2018
 - 1.4. Loi sur la sécurité incendie – Rapport d'inspection des bornes d'incendie et des vannes d'isolement
 - 1.5. Office régional d'habitation des Chenaux – États financiers 2016
2. Correspondance
 - 2.1. Fédération québécoise des municipalités – Modalité de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019 – Résolution d'appui
 - 2.2. Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique – Demande de résolution d'appui
 - 2.3. Mouvement santé mentale Québec – Proclamation municipale de la Semaine nationale de la santé mentale
 - 2.4. Défi Challenge Québec 800 – Demande d'autorisation de passage
 - 2.5. Opération Enfant Soleil – Demande d'autorisation de collecte de fonds sur la voie publique
 - 2.6. Municipalisation du chemin de l'Île-du-Sable – Opposition
 - 2.7. Gala Gens de Terre & Saveurs – Achat de billets
 - 2.8. Évènement Une pose pour le rose – Demande de gratuité
3. Vente pour non-paiement de taxes – Transmission de la liste à la MRC des Chenaux – Résolution
4. Mois de l'arbre et des forêts – Résolution
5. PRIMADA – Résolution
6. Virée chemin de l'Île-du-Grand – Résolution
7. Balayage des rues – Appels d'offres – Mandat au directeur général

D. Contrat et appels d'offres

1. Soumission de l'impression du Raconteux pour l'année 2019 – Octroi du contrat

E. Avis de motion

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-393 modifiant le règlement numéro 2015-353 sur la tarification des services municipaux

F. Adoption de règlement

1. Projet de règlement numéro 2019-395 modifiant le règlement de zonage – Adoption du règlement
2. Projet de règlement numéro 2019-394 modifiant le règlement du plan d'urbanisme – Adoption du règlement

G. Sécurité publique

1. Programme de soutien financier pour la préparation des municipalités aux sinistres – Volet 2 – Mandat au directeur général
2. Étude de regroupement des Services de sécurité incendie – Résolution
3. Formation officier du service de sécurité incendie (SSI) – Autorisation
4. Sûreté du Québec – Demande de modification de la zone 50 km/h – Boulevard de Lanaudière (route 138)

5. Directeur du service de protection contre les incendies - Nomination
6. Plaque souvenir – Directeur du service de protection contre les incendies – Autorisation de la dépense

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Programme Défi Santé – Autorisation de la dépense
2. Fête nationale – Autorisation des dépenses

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions du public (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2019.03.068

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 4 février 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2019.03.069

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DU 4 FÉVRIER 2019, À 18 H 40

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de l'assemblée de consultation mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée de consultation du 4 février 2019, à 18 h 40, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2019.03.070

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DU 4 FÉVRIER 2019, À 18 H 50

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de l'assemblée de consultation mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée de consultation du 4 février 2019, à 18 h 50, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

Aucune.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DU 4 FÉVRIER 2019, À 18 H 40

Aucune.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DU 4 FÉVRIER 2019, À 18 H 50

Aucune.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2019.03.071

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 448 329,73 \$.

Liste des comptes payés	342 096,57 \$;
Liste des comptes à payer	53 260,24 \$;
Liste des salaires (4 semaines)	52 972,92 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS DE FÉVRIER 2019

Les encaissements du mois de février sont de 561 346,67 \$.

2019.03.072

APPROBATION DES ÉCRITURES DE JOURNAL GÉNÉRAL DE JANVIER 2019

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les écritures de journal général du mois de janvier 2019.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (15 minutes)

- Virée Île-du-Large;
- Déclaration citoyenne universelle;

- Version électronique des documents;
- Coupe d'arbre Montée d'Enseigne;
- Embauche directeur adjoint.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔTS DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

RISTOURNE MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) POUR 2018

Le directeur général dépose le rapport sur la ristourne de la Mutuelle des Municipalités du Québec qui s'élève à 3 663 \$.

LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE ET DES VANNES D'ISOLEMENT

Le directeur général dépose le « Rapport d'inspection des bornes d'incendie et des vannes d'isolement ».

OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DES CHENAUX – ÉTATS FINANCIERS 2016

Le directeur général dépose les états financiers 2016 de l'Office régional d'habitation des Chenaux.

CORRESPONDANCE

2019.03.073

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – MODALITÉ DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019 – RÉOLUTION D'APPUI

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne se sont pas dotés d'infrastructure tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur

enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est à dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fond de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet;

De transmettre copie de la résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, madame Andrée Laforest et au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Jacques Demers;

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, madame Vicky-May Hamm, pour appui.

Adoptée.

2019.03.074

DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE – DEMANDE DE RÉSOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol), et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, risque de dérégler le climat mondial;

CONSIDÉRANT QUE les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en situation de créer une crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée « bouleversement climatique abrupt et irréversible » qui menace la civilisation et la vie;

CONSIDÉRANT QUE les actions inadaptées des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menace et à la paix et à la sécurité;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la « Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique ».

Adoptée.

2019.03.075

MOUVEMENT SANTÉ MENTALE QUÉBEC – PROCLAMATION MUNICIPALE DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Il est proposé par Nancy Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Découvrir c'est voir autrement*.

Adoptée.

2019.03.076

DÉFI CHALLENGE QUÉBEC 800 – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QUE le Défi Challenge Québec 800 est une aventure de course à pied à relais, visant à soutenir les jeunes par le biais d'une collecte de fonds qui sera versé à la Fondation Jeunes en Tête qui se tiendra le 19 mai 2019;

Il est proposé par Gerald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise le passage du Défi Challenge 800 – 2019 sur le territoire de la municipalité le 19 mai 2019.

Adoptée.

2019.03.077

OPÉRATION ENFANT SOLEIL – DEMANDE D'AUTORISATION DE COLLECTE DE FONDS SUR LA VOIE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'Opération enfant soleil souhaite faire une collecte de fonds sur la voie publique à l'intersection de la rue Sainte-Anne et de la route 138, la fin de semaine du 1^{er} et 2 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà donné l'autorisation pour la tenue de la course Richard Tessier qui aura lieu le 1^{er} juin sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'activité de collecte de fonds sur la voie publique à l'intersection de la rue Sainte-Anne et de la route 138, le 1^{er} juin 2019, à compter de 13 h et le 2 juin entre 8 h et 16 h.

Adoptée.

2019.03.078

**MUNICIPALISATION DU CHEMIN DE L'ÎLE-DU-SABLE –
OPPOSITION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait mandaté le directeur général à faire les démarches en vue de la municipalisation d'une partie du chemin de l'Île-du-Sable par l'adoption de la résolution 2019.02.052;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un avis de la part d'une des propriétaires du fonds du lot constituant ladite rue qui refuse de céder la partie de chemin lui appartenant;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de cesser les démarches en vue de la municipalisation de la portion du chemin de l'Île-du-Sable visé par la résolution 2019.02.052.

Adoptée.

2019.03.079

GALA GENS DE TERRE & SAVEURS – ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT QU'une entreprise de la municipalité est en nomination au « Gala gens de terre et saveurs » et que la Municipalité a décidé de parrainer cette entreprise lors du gala;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite être présente lors du gala afin d'apporter un support direct à cette entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Gérald Bilodeau accepte de représenter la municipalité lors du gala;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un (1) billet pour le « Gala gens de terre & saveurs », qui se tiendra le 17 avril 2019, au complexe Laviolette à Trois-Rivières, au montant de 75 \$, avant toutes les taxes applicables et d'autoriser le remboursement des dépenses de déplacement du conseiller Gérald Bilodeau selon le Règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés.

Adoptée.

2019.03.080

**ÉVÈNEMENT UNE POSE POUR LE ROSE – DEMANDE DE
GRATUITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la photographe Geneviève Magier organise bénévolement une activité de collecte de fonds pour la Société canadienne du cancer spécifiquement pour le cancer du sein;

CONSIDÉRANT QUE tous les profits seront remis à la cause du cancer du sein;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 du règlement numéro 2015-353 sur la tarification des services municipaux le conseil peut octroyer une gratuité de location à un organisme en raison du caractère exceptionnel de la demande qui lui est soumise;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers de prêter gratuitement la salle du centre communautaire Charles-Henri Lapointe, le 7 avril 2019, de 8 h à 18 h.

Adoptée.

2019.03.081

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – TRANSMISSION DE LA LISTE À LA MRC DES CHENAUX – RÉOLUTION

CONSIDÉRANT QUE certains contribuables de la municipalité sont endettés envers la municipalité pour non-paiement de leur compte de taxes;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité, en raison de taxes impayées d'un montant supérieur à 100 \$ en date du 4 mars 2019 et de mandater le directeur général à transmettre cette liste, mise à jour, à la MRC des Chenaux avant le 31 mars 2019.

Adoptée.

2019.03.082

MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS – RÉOLUTION

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts 2019 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

2019.03.083

PRIMADA – RÉOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation de l'acceptation de son projet de remplacement de l'escalier extérieur et de l'installation d'un monte-personne au centre communautaire Charles-Henri-Lapointe :

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande une confirmation de la poursuite du projet par la Municipalité;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le directeur général à faire le dépôt de la demande d'aide financière;

Que la Municipalité reconnait avoir pris connaissance du Guide du PRIMADA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Que la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée.

2019.03.084

VIRÉE CHEMIN DE L'ÎLE-DU-LARGE – RÉOLUTION

CONSIDÉRANT QUE l'Association des citoyens et citoyennes de l'Île-du-Large (ACCIL) a fait une demande afin que la Municipalité défraie une compensation au propriétaire du lot 4 176 416 afin de permettre aux véhicules

de pouvoir utiliser une bande de terrain de ce lot afin de faciliter la manœuvre de virage dans la virée aménagée sur le lot adjacent;

CONSIDÉRANT QUE l'ACCIL a décidé de contacter le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin de s'enquérir des normes et de la possibilité d'utiliser cette bande de terrain afin de faciliter les manœuvres de virage sur ce lot;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a contacté les responsables de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de la MRC des Chenaux, afin de valider la démarche à faire, en raison de l'implication par l'ACCIL du MELCC dans le dossier;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme recommandent fortement à la Municipalité de valider toute la démarche auprès du représentant du MELCC afin de s'assurer de ne pas se placer dans une situation de non-respect de la réglementation du MELCC;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme doivent transmettre, aux représentants de la Municipalité, les éléments à valider avec le MELCC;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers de contacter le représentant du MELCC afin de s'assurer qu'en cas d'entente avec les représentants de l'ACCIL concernant une compensation pour le propriétaire du lot 4 176 416, que le tout soit conforme avec la réglementation du MELCC et, que si une rencontre s'avère nécessaire avec le MELCC que la Municipalité invite un représentant de l'ACCIL à cette rencontre.

Adoptée.

2019.03.085

BALAYAGE DES RUES – APPELS D'OFFRES – MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le directeur général à procéder à l'appel d'offres pour le balayage des rues pour l'année 2019.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2019.03.086

SOUSSION DE L'IMPRESSION DU RACONTEUX POUR L'ANNÉE 2019 – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à trois (3) entreprises des prix pour l'impression du « Raconteux » pour les quatre (4) éditions de 2019;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir l'offre la plus basse parmi les trois (3) offres reçues soit celle de Vision Couleur au montant de 1 025 \$ par édition, pour les éditions du printemps, de l'automne et de l'hiver (32 pages noir et blanc plus quatre (4) pages de couvert) et de 1 330 \$ pour l'édition estivale (28 pages noir et blanc plus quatre (4) couleurs et quatre (4) pages de couvert), livraison incluse, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-393 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015- 353 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

La conseillère Elizabeth Faucher donne avis de motion et dépose un projet de règlement modifiant le règlement numéro 2015-353 sur la tarification des services municipaux.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

2019.03.087

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-395 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE – ADOPTION DU RÈGLEMENT

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 janvier 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été tenue le 4 février 2019, comme stipulé dans l'avis public affiché au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité, le 22 janvier 2019 et publié dans le journal *Le Courrier de Portneuf* du 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 4 février 2019;

ATTENDU QUE l'avis public de participation référendaire a été affiché le 13 février 2019;

ATTENDU QU'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue au bureau de la municipalité;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 2019-395 et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 – Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage ». Il porte le numéro 2019-395.

ARTICLE 2 – Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'agrandir la zone 138-CR et d'y autoriser les usages de « résidence de tourisme ».

ARTICLE 3 – Usages autorisés dans la zone 138-CR

Dans la zone 138-CR, les usages de « résidence de tourisme » faisant partie du groupe « Camping et hébergement » de la classe « récréation et loisirs » sont autorisés :

La nouvelle grille de spécifications de la zone 138-CR est annexée au présent règlement.

ARTICLE 4 – Agrandissement de la zone 138-CR

La zone 138-CR est agrandie en y intégrant les lots 4 174 925 et 4 174 770 et une partie des lots 4 176 607 et 4 176 333. La zone 130-R est réduite en conséquence.

Le plan de zonage 2019-395 annexé au présent règlement illustre la nouvelle limite entre la zone 138-CR et 130-R.

ARTICLE 5 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

2019.03.088

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-394 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME – ADOPTION DU RÈGLEMENT

ATTENDU QUE le règlement du plan d'urbanisme 2008-261 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné conformément à l'article 445 du Code municipal, lors de la séance du 14 janvier 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé à la même séance;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement numéro 2019-394 modifiant le plan d'urbanisme et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir;

ARTICLE 1 – Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme». Il porte le numéro 2019-394

ARTICLE 2 – Objet du règlement

Ce règlement modifie le plan d'urbanisme (règlement numéro 2008-261). Il a pour objet d'agrandir l'affectation commerciale et résidentielle en bordure de la rue Sainte-Anne et d'y autoriser les résidences de tourisme.

ARTICLE 3 – L'affectation commerciale et résidentielle

L'article 2.2.4 du plan d'urbanisme est modifié par l'ajout, après le troisième alinéa du suivant :

- En 2019, la Municipalité a décidé de revoir sa planification en permettant, de façon ponctuelle, l'usage de « résidence de tourisme » dans des secteurs de l'affectation commerciale et résidentielle.

ARTICLE 4 – Carte des grandes affectations du sol

Les nouvelles limites de l'affectation commerciale et résidentielle sont illustrées sur la carte des grandes affectations du sol numéro 2019-394 annexée au présent règlement.

ARTICLE 5 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019.03.089

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA PRÉPARATION DES MUNICIPALITÉS AUX SINISTRES – VOLET 2 – MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 36 355 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 26 355 \$;

Que la Municipalité autorise Jacques Taillefer à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée.

2019.03.090

ÉTUDE DE REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – RÉOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Chenaux a entrepris une étude en vue d'étudier la possibilité de regroupement des services incendies;

CONSIDÉRANT QUE le rapport préliminaire a été présenté aux maires et aux directeurs généraux;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la MRC des Chenaux que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite que la MRC des Chenaux poursuive l'étude de regroupement des services de sécurité des incendies du territoire de la MRC

Adoptée.

Le conseiller Francis Perron se retire de la table du conseil en raison d'une situation potentielle de conflit d'intérêts pour les points suivants. Il est 19 h 43.

2019.03.091

FORMATION OFFICIER DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'un officier du service de sécurité incendie a remis sa démission au mois de février dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenir le nombre d'officiers et que l'un des actuels pompiers est intéressé à s'impliquer en tant qu'officier et qu'il déclare avoir le temps nécessaire à son implication;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de Steve Hivon à la formation de préparation à la fonction d'officier pour un montant de 960 \$, avant toutes les taxes applicables et d'autoriser les frais de déplacements et de repas selon les tarifs établis par le Règlement numéro 2015-344 concernant les frais de représentation et de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée.

2019.03.092

SÛRETÉ DU QUÉBEC – DEMANDE DE MODIFICATION DE LA ZONE 50 KM/H – BOULEVARD DE LANAUDIÈRE (ROUTE 138)

CONSIDÉRANT QUE le sergent responsable du poste de la Sûreté du Québec desservant la municipalité a reçu des plaintes concernant la vitesse autorisée à l'entrée de la municipalité en provenance de Deschambault-Grondines par la route 138;

CONSIDÉRANT QUE le sergent a effectué une opération de radar afin de vérifier le bien fondée des plaintes et que suite à cette opération il a effectivement constaté que la limite de 50 km/heure n'est pas respectée et que la vitesse des véhicules dans une zone résidentielle est potentiellement dangereuse;

CONSIDÉRANT QUE le sergent responsable du poste recommande à la Municipalité de demander au ministère des Transports de déplacer la limite de 50 km/heure sur une distance de 300 mètres, sur la route 138, en direction de la municipalité de Deschambault-Grondines;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec de déplacer la zone de 50 km/heure, sur la route 138, sur une distance de 300 mètres en direction de la municipalité de Deschambault-Grondines.

Adoptée.

2019.03.093

DIRECTEUR DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de protection contre les incendies a remis sa démission en février dernier;

CONSIDÉRANT QUE les officiers de la brigade se sont rencontrés et que le lieutenant Francis Perron s'est porté volontaire afin de prendre la direction du service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE le lieutenant Francis Perron répond aux exigences du poste;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le lieutenant Francis Perron à titre de directeur du service de protection contre les incendies au sein de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, que cette nomination soit effective immédiatement et que le nouveau directeur reçoive pour la gestion du service, une compensation mensuelle de 400 \$.

Adoptée.

Le conseiller Francis Perron réintègre la séance du conseil. Il est 19 h 47.

2019.03.094

PLAQUE SOUVENIR – DIRECTEUR DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de protection contre les incendies a pris sa retraite après 32 ans de service;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense de 400 \$, avant toutes les taxes applicables, afin de faire réaliser une plaque souvenir et le souper, pour deux personnes, pour monsieur Luc Hivon et de remercier ce dernier pour les années de service auprès des citoyens de la municipalité.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point.

LOISIR ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2019.03.095

PROGRAMME DÉFI SANTÉ – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre du Défi santé et que des activités sont prévues du 7 au 27 avril inclusivement;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un budget de 300 \$ en vue de la réalisation de ces activités et d'autoriser la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire à organiser ces activités.

Adoptée.

2019.03.096

FÊTE NATIONALE – AUTORISATION DES DÉPENSES

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense de 1 500 \$, avant toutes les taxes applicables pour l'animation, en après-midi, de la fête nationale consistant en un spectacle de la troupe « Les Débalancés » et une animation ambulante réalisée par David Fiset.

Adoptée.

DIVERS

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (15 minutes)

- Poste du directeur général adjoint;
- Municipalisation rue Gamelin;
- Garage municipal;
- Virée Île-du-Grand;
- Salon écolo.

RAPPORT DES COMITÉS

- Garage municipal;
- MRC des Chenaux – Fibre optique;
- MRC des Chenaux – Rencontre Sûreté du Québec;
- SDC (Société de développement commercial);
- MADA et politique familiale.

2019.03.097

LEVÉE ET AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers, que la présente séance est levée à 20 h 15 .

Adoptée.

À moins d'avis contraire, la mairesse s'est abstenue de faire usage de son droit de vote.

/Diane Aubut/
Mairesse

/Jacques Taillefer/
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Diane Aubut/
Mairesse